

OFFRE D'ACHAT

Identité des acquéreurs :

	Acquéreur 1	Acquéreur 2
NOM		
PRENOMS		
DATE DE NAISSANCE		
NUMERO NATIONAL		
DOMICILE		
ETAT CIVIL Si marié, indiquer si contrat de mariage ou non, lieu et date du mariage		
GSM		
MAIL		
NOTAIRE DESIGNE		

Ci-après dénommé(s) "L'ACQUEREUR".

DECLARE PAR LA PRESENTE FAIRE OFFRE POUR ACQUERIR L'IMMEUBLE SUIVANT :

VILLE DE CHARLEROI – 7^E DIVISION, MONTIGNIES-SUR-SAMBRE – 1^E DIVISION

Une maison d'habitation avec dépendances, sur et avec terrain, située à la rue des Preys, 164, cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent section C numéro 0575VP0000, d'une superficie de 2 ares 40 centiares (2a 40 ca).

Le revenu cadastral non indexé du bien est de 431,00 €.

Pour le prix deEUROS
(en lettres) (.....,00 €) (en chiffres).

Conditions de la vente :

- Cette vente, si elle a lieu, se fera aux conditions ordinaires de fait et de droit, le bien étant vendu dans son état actuel, que l'acheteur déclare parfaitement connaître, avec toutes les servitudes y attachées ;
- Le bien est vendu quitte et libre de toutes dettes, privilèges, empêchements, charges et inscriptions quelconques à l'acte ;
- L'acquéreur aura la propriété du bien vendu à partir du jour de l'acte notarié et la jouissance à partir du même jour.
- Le bien est vendu sans vice rédhibitoire dont le vendeur aurait pu ou dû avoir connaissance et sans infraction légale urbanistique et/ou environnementale quelconque ;
- Chacune des parties s'engage à signer le compromis dans un délai de 15 jours après l'acceptation de l'offre par le vendeur et l'acte authentique dans les 4 mois de la signature du compromis ;
- L'acquéreur s'engage à verser une garantie de € (5 ou 10 % du prix) au moment du compromis de vente dont le projet sera soumis préalablement à la lecture et à l'accord des parties et de leur Notaire dès réception de toutes les informations légales nécessaires ; l'acheteur s'engageant à payer le solde du prix et les frais ordinaires, au plus tard le jour de la signature de l'acte notarié ;
- Les frais, honoraires et droits d'enregistrement sont à charge de l'acquéreur ;
- Dans le cas où l'acquéreur ou le vendeur ne respecterait pas, après acceptation de l'offre, les termes de celle-ci, il sera redevable d'une indemnité équivalente à 10 % du prix de la vente ;
- **(SOIT)** La présente vente est conclue sous la condition suspensive de l'octroi d'un crédit de €, par un établissement agréé et à des conditions normales du marché, dans le mois de la signature du compromis.
- **(SOIT)** La présente vente n'est pas conclue sous la condition suspensive de l'octroi d'un crédit.
- CONDITION PARTICULIERE EVENTUELLE :
.....
.....

La présente offre sera soumise à l'autorisation du Juge de Paix (délai de réponse : +/- 6 semaines).

Fait à, le